

Les Olympiades de pêche avec Pechaseissan organisée par la Gaule seissanaise

Dimanche 7 juin , à partir de 7h



Les Olympiades de pêche avec Pechaseissan organisée par la Gaule seissanaise

Règlement concours adultes :

Article 1- Le nombre de postes étant limité, chaque pêcheur devra s'inscrire avant le 30 mai auprès d'un représentant de La Gaule. L' AAPPMA de Seissan accordera la priorité aux pêcheurs habitués de nos concours internes.

Article 2 – Un tirage au sort le matin à 7h00 désignera la place de chaque pêcheur

Article 3 - Le concours du matin débutera à 8h15 et s'achèvera à 11h. Les temps forts seront signalés par coups de trompe : 1er signal à 8h10 amorçage. 2e signal à 8h15 : début du concours. 3e signal à 10h55 reste cinq minutes. 4e signal (deux coups) fin du concours. Les prises devront être sorties de l'eau, avant le 4e signal. Pesée à la suite

Article 4 – A l'issue de la pesée, tous les poissons seront remis à l'eau. Le classement se fera à raison d'un point par gramme et cinq points par poisson.

Article 5 – Amorçage totalement libre en dehors du ver de vase, autorisé à l'hameçon, mais pas dans l'amorce. Moulinet interdit

Article 6 – Il est formellement interdit aux pêcheurs de se procurer l'aide de quiconque, sous peine de disqualification.

Article 7 – Chaque pêcheur a droit à une ligne flottante ou plombée, ayant au plus un hameçon. Une bourriche synthétique immergée jusqu'à la pesée, est obligatoire pour remise à l'eau du poisson vivant. La pêche au Feeder est interdite.

Article 8 – Tous types d'échosondeurs est formellement interdit

Article 9 – Après la pesée chaque pêcheur devra obligatoirement signer sa fiche ;

Article 10 - Les huit meilleurs pêcheurs du matin seront qualifiés pour les olympiades Guy SOUVILLE de l'après-midi

Article 11 – A partir du neuvième pêcheur, la remise des récompenses aura lieu en tout début d'après-midi. Evidemment tous les participants seront récompensés

Article 12 – Un nouveau tirage au sort des postes sera effectué pour les huit finalistes. Il aura lieu à 11h45. Les postes attribués n'auront pas été pêchés le matin, et seront conservés jusqu'à la fin des épreuves.

Article 13 – Déroulement des phases finales :

1/4 finale : Pour les huit pêcheurs qualifiés du matin : amorçage 14h55 – début concours 15h - fin + pesée 16h00 les quatre meilleurs sont qualifiés pour la 1/2 finale 1/2finale : Pour les quatre meilleurs : amorçage : 16h15 – début :16h20 - fin + pesée : 17h10

Finale : 17h25 amorçage,17h30 début, 18h30 fin + pesée Tous les poissons capturés seront remis à l'eau après chaque éliminatoire

Article 14 - Le classement des pêcheurs sera déterminé en fonction du nombre de points récoltés lors des phases finales

Article 15 – A l'issue des phases finales, le classement sera établi à raison d'un point par gramme et cinq points par poisson.
<https://lejournaldugers.fr/index.php/article/91444-les-olympiades-de-peche-avec-pechaseissan-organisee-par-la-gaule-seissanaise>

Article 16 – La remise des médailles se fera à 19h30, devant la maison de l'eau au terrain de pétanque.

Article 17 - Les récompenses attribuées seront les suivantes : Pêcheur classé premier : 120 Euros en espèces, médaille d'or et trophée Guy SOUVILLE. Pêcheur classé deuxième : 80 Euros en espèces, médaille d'argent et une coupe. Pêcheur classé troisième : 50 Euros en espèces et médaille de bronze

Les cinq autres pêcheurs des phases finales, recevront un lot de viande, une bouteille de vin et un paquet d'amorce.

La première dame recevra une coupe et une petite récompense

Article 18 – Engagements. Le prix des engagements est fixé à 16 Euros par pêcheur. Pour les pêcheurs désirant participer au repas, un Pass à 33 Euros est prévu, comprenant l'engagement et le repas.

Article 19 – La Gaule Seissanaise se réserve le droit d'apporter toute modification pouvant intervenir durant le déroulement de la journée. Nous essayons de faire que cette journée soit conviviale, amicale, et au goût de tous. L'investissement demandé étant important, nous demandons votre indulgence pour les imperfections pouvant éventuellement se produire. Amis pêcheurs comme toujours, le meilleur accueil vous sera évidemment réservé. Merci à vous tous. Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions tel : 0685180214 ou 0689587791

Au menu du repas de midi:

- Assiette de charcuterie crudités -
- Paella royale élaborée par les cuisiniers de " La Gaule" dont la réputation n'est plus à faire
- Fromage
- Dessert glacé.

Pour les non pêcheurs le prix du repas est fixé à 20€, vin rouge ou rosé compris

Le repas est ouvert à tous et sera servi à la salle des fêtes de Seissan.

L'équipe de La Gaule Seissanaise